

Compte rendu de la séance du mardi 11 octobre 2022

Secrétaire de la séance : Annabelle Vaudon

Procuration : Christophe Charneau à Jacky Rousseau

Ordre du jour:

- Délibération pour le passage à la nomenclature M57 au 1er janvier 2023 ;
- Choix de la banque pour le projet miellerie ;
- Etat des lieux et perspectives financières du budget communal ;
- Projet photovoltaïque ;
- Divers

Délibérations du conseil:

Réalisation d'un prêt d'un montant de 180 000€ auprès du Crédit Agricole (DE 2022 035) :

Exposé :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-22 pour les communes,

Vu la nécessité de contracter un prêt pour le financement des travaux et l'acquisition d'une ancienne usine,

Vu la proposition du Crédit Agricole Charente Périgord,

Résolution :

Le Conseil Municipal à 11 voix pour et 4 abstentions décide :

- de contracter un prêt auprès du Crédit Agricole d'un montant total de 180 000€ dont les caractéristiques sont les suivantes :

Ligne du prêt :	Prêt à annuités réduites
Montant :	180 000€
Durée d'amortissement :	20 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Taux d'intérêt annuel fixe :	2.91%
Amortissement :	Echéances constantes
Typologie Gissler :	1 A
Frais de dossier :	200€

- Autorise le Maire à signer l'ensemble des documents contractuels relatifs au contrat de prêt décrit ci-dessus.

Adoption de la M57 au 01/01/2023 (DE 2022 036) :

Exposé :

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'article 106 III de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation Territoriale de la République ;

VU le décret n°2015-1899 du 30 décembre 2015 portant application du III de l'article 106 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU l'avis favorable du comptable public ;

CONSIDERANT

- que l'instruction budgétaire et comptable M57 a été conçue pour permettre d'améliorer la lisibilité et la qualité des budgets et des comptes publics locaux ;

- que l'instruction M57 est la seule instruction intégrante, depuis 2018, les dernières dispositions normatives examinées par le Conseil de normalisation des comptes Publics (CNoCP) ;

- qu'une généralisation de l'instruction M57 à toutes les catégories de Collectivités locales devrait intervenir au 1er janvier 2024 ;

- qu'en application de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation territoriale de la République (loi Notre), et notamment son article 106, les collectivités qui le souhaitent ont la possibilité d'anticiper l'échéance du 1er janvier 2024 en optant pour le Cadre budgétaire et comptable M57 ;

- qu'il apparaît pertinent, pour la Commune de Saint-Sornin, compte-tenu d'une part de l'intérêt d'utiliser une nomenclature budgétaire et comptable renouvelée, et d'autre part d'adopter la nomenclature M57 au 1er janvier 2023 ;

- que conformément à l'article 1 du décret n°2015-1899 du 30 décembre 2015, la Commune a sollicité l'avis du comptable public, et que cet avis est favorable (lettre de Mme la Responsable du SGC du 19 septembre 2022) ;

- que l'adoption de l'instruction budgétaire et comptable M57 implique de modifier le mode de gestion de l'amortissement des immobilisations,

Résolution :

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'appliquer à partir du 1er janvier 2023 l'instruction budgétaire et comptable M57 développée par nature ;

- de fixer les durées d'amortissement au prorata temporis dans les deux situations suivantes : subventions d'investissement (compte 204X) et études non suivies de travaux (compte 203X).

Divers :

- Acquisition foncière en complément de la délibération 2022 035 :

Nécessité de choisir la banque pour l'acquisition foncière du bâtiment pour le projet miellerie.

- o Courrier envoyé à mme Sauvard Justine et entretien avec Mme Hauteceur pour annoncer officiellement l'abandon du projet concernant le laboratoire.
- o Réception de 3 offres pour le prêt :
 - Banque des territoires : proposition de taux variable mais pas de taux fixe
 - Banque postale : pas de taux fixe
 - Crédit Agricole propose une taux fixe à 2.91% sur 20 ans en annuités réduites. Remboursement de 11 996.42 € / an. En tenant compte du paiement des loyers de la miellerie (600 HT) et épicerie (300 HT) , on obtiendrait un déficit annuel de 1 196.42€ soit 23 928.40 € sur 20 ans.

Vote du CM : 4 abstentions, vote à la majorité des membres du Conseil, pour le Crédit Agricole avec le taux fixe sur 20 ans et annuités réduites .

- Etat des lieux et perspectives financières du budget communal :

- A la fin du mandat, 3 emprunts seront terminés soit environ 14 000 € de charge en moins/an.
- Eclairage public : la rectification est en cours mais nous subissons les délais qui sont longs.
- Ressources humaines : En attente des propositions de la commission au sujet du maintien ou non du poste occupé actuellement par Mme Massoteau à la suite de son départ au 1er trimestre 2023.
- Autres propositions auxquelles il faudra réfléchir :
 - o Maintien de la mise à disposition gratuite des infrastructures aux partenaires, associations...
 - o Tarification des locations les plus basses du bassin de vie.

- Projet photovoltaïque :

- Deux offres ont été reçues en Mairie. Proposition de retenir l'entreprise Sylvestre d'Aigre. Malgré un coût plus élevé, la garantie décennale des onduleurs et des performances plus intéressantes sont évoquées. Un budget annexe spécifique de 51 822 € est prévu (SPIC).

- Divers :

- o Voirie :
 - Route des Bouèges en attente des propositions de la commission qui doit se réunir. L'accident des deux poids lourds est évoqué. Questionnement sur la pertinence d'une pause de panneau (interdiction de tourner à gauche).

- Cheminement piéton du bourg vers la sortie direction La Rochefoucauld.
Deux études en cours pour maintenir le chemin avec peut-être l'acquisition du terrain pour permettre la continuité de l'accès piéton, poussette, vélo, entre le petit chemin blanc, le calvaire jusqu'au garage.

o Assemblée générale du Réveil

Renouvellement du bureau :

- Présidente : Alice Canit
- Vice présidente : Laurence Bouteau
- 2^{ème} vice présidente : Corinne Deschamps
- Trésorière : Yasmina Martinez
- Vice trésorier : Anthony Thomas
- Secrétaire : Liliane Brousse
- Vice secrétaire : Moïse Gauthier
- Vérificateur des comptes : Jean Henri Gauthier et Jean-Michel Flaud.

La baisse du nombre d'engagement bénévole au sein du réveil va faire l'objet de rencontre pour envisager d'autres propositions de fonctionnement.

- o Chasse : un arrêté préfectoral détermine les jours de chasse. Un arrêté du Maire pourrait règlementer plus ou moins fortement certaines zones sur le territoire. La question des espaces partagés se posent notamment le dimanche pour les sorties familiales et des habitants en général.
- o Annonce de la démission de Céline Driessen de son poste d'adjointe. Céline reste néanmoins au sein du conseil, et garde ses missions auprès du conseil municipal des jeunes et du CCAS. La candidature de Jean-Henri est portée à la connaissance du conseil municipal.